

Osuaire

Vu par nous le 6 février
1958

Après avoir le Maire expose au Conseil municipal que l'osuaire du cimetière est à l'heure actuelle comblé et qu'il est urgent de prévoir la création d'un second osuaire. Il expose également qu'il n'y ait point de local abritant l'osuaire et pouvant servir d'entrepôt d'outils et de morgue éventuelle. Il propose la construction. Le Conseil municipal donne son accord et l'autorise à traiter tous marchés en vue de cette réalisation.